

BUDGET PRIMITIF POUR 2019

COMMISSION AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES

RAPPORTEUR 4^{ème} COMMISSION : M. WATHY

(PAGES 400 à 477)

RÉSUMÉ

Le Président nous propose :

D'adopter le présent rapport et de voter les crédits figurant en annexe du rapport de la commission Affaires Financières et Ressources

Au titre des affaires financières

- De donner délégation à la Commission permanente pour :
 - ✓ Arrêter les montants détaillés des admissions en non-valeur,
 - ✓ Répartir le crédit inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Au titre des opérations liées à la M52

- D'ajuster la provision des indus RMI-RSA,
- D'inscrire une provision pour la fermeture des trois gendarmeries de RIMOGNE, MARGUT et NOVION-PORCIEN,

- Budget annexe Archéologie :

- ✓ D'ajuster la provision constituée pour les travaux à venir,
- ✓ De reprendre la provision sur les restes à recouvrer.

- Budget annexe Foyer départemental de l'Enfance :

- ✓ D'inscrire une provision de 217 350 € représentant la location d'un bâtiment modulaire durant 18 mois.

Au titre du Service Départemental d'Incendie et de Secours

- De maintenir notre contribution pour 2019 à hauteur de 5 792 417 €.

Au titre du Mécénat et des financements privés

- De l'autoriser à poursuivre cette politique de sollicitation de l'ensemble des acteurs privés (personnes morales et physiques) susceptibles d'accorder leur concours à un projet ou à une action d'intérêt général, par voie de mécénat, et à faire état des soutiens obtenus,

- De l'autoriser à signer la convention de souscription à intervenir avec la Fondation du patrimoine, relative au couvent des cordeliers de la Cassine, ainsi que tout acte à intervenir dans ce dossier.

Au titre des Ressources Humaines

- De fixer les ratios d'avancement de grade pour 2019 tels que définis dans le présent rapport,
- D'approuver la création de 96 emplois saisonniers de la FPT, tels que définis dans les annexes 1 et 2, dont 93 emplois saisonniers au Service Prévention, Sports et Loisirs, 2 emplois saisonniers au Laboratoire Départemental d'Analyses, 1 emploi saisonnier à la Cellule Archéologie,

- D'approuver les niveaux de rémunération correspondant à ces emplois saisonniers, tels qu'ils apparaissent en annexe 2 du rapport,
- De bien vouloir délibérer sur les conditions de recrutement de quatre agents non titulaires sur le fondement des dispositions de l'article 3-3-2 pour pourvoir les emplois budgétaires vacants d'assistant socio-éducatif, dans l'hypothèse d'absences de candidatures d'agents titulaires ou lauréats du concours,
- De supprimer huit emplois au sein du Foyer Départemental de l'Enfance,
- De délibérer sur les créations d'emplois budgétaires permanents et temporaires et sur les requalifications d'emplois budgétaires permanents.

Au titre des systèmes d'information

- D'inscrire en dépenses d'investissement les crédits nécessaires à l'acquisition de matériel et logiciel, à la téléphonie et au câblage des sites et en dépense de fonctionnement les crédits dédiés au service informatique et au service téléphonie.

Au titre du fonctionnement de l'Assemblée

- De maintenir le taux de 50 % appliqué selon la strate de notre population, au titre des indemnités des élus,
- De maintenir l'application d'une somme forfaitaire pour les absences aux réunions de l'Assemblée, de la commission permanente et des commissions thématiques.

Au titre des affaires juridiques et évaluation:

- **Pour les opérations foncières et immobilières**, d'adopter le barème général pour l'occupation du domaine public départemental joint au présent rapport.

Au titre de la communication et coopérations européennes et internationales

D'inscrire les crédits nécessaires aux trois axes stratégiques proposés pour 2019 :

- La promotion du territoire (à l'extérieur du département),
- La communication institutionnelle (à destination des ardennais,
- La communication externe (à destination des agents de la collectivité).

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la 4^{ème} Commission :